



CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES

**CONCLUES ENTRE
LA POLYNESIE FRANCAISE
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE**

TITAAVIRI

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2023

Sommaire

1- SYNTHESE.....	3
1.1 Faits Marquants.....	3
1.2 Principaux indicateurs.....	6
1.3 Projets de développement.....	7
2 - PRESENTATION	9
2.1 Les moyens affectés à la concession	10
2.2 Le cadre juridique et contractuel.....	14
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE.....	15
3.1 Tarif en vigueur.....	16
3.2 Production vendue et chiffres d'affaires correspondant.....	17
3.3 Bilan d'exploitation	20
4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES.....	21
4.1 Principes de la comptabilité appropriée.....	22
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique	26
4.3 Les comptes de la concession	28
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES	32
5.1 Variation des immobilisations en concession	33
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public.....	33
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements	35
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées.....	36
5.5 Dépenses de renouvellement.....	36
5.6 Dépenses 1er établissement.....	38
5.7 Méthode relative aux charges calculées	39
5.8 Indemnités de fin de concession	44
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC	45

1- SYNTHESE

1.1 Faits Marquants

1.2 Les principaux indicateurs

1.3 Projets de développement

1.1 Faits Marquants

Production hydroélectrique globale annuelle



Sur les huit premiers mois de l'année, et plus précisément jusqu'à la 37ème semaine, 2023 s'est présentée comme l'année avec la plus faible production hydroélectrique annuelle, cumulant jusqu'à 30% de retard par rapport au prévisionnel statistique.

Ce sont les 15 dernières semaines de l'année, et notamment les deux derniers mois, qui ont permis de rattraper le retard de production annuelle, pour atteindre une production hydroélectrique inférieure de moins de 2% par rapport au prévisionnel statistique.

Le mois de décembre 2023 a ainsi fait l'objet de plusieurs records pour Marama Nui :

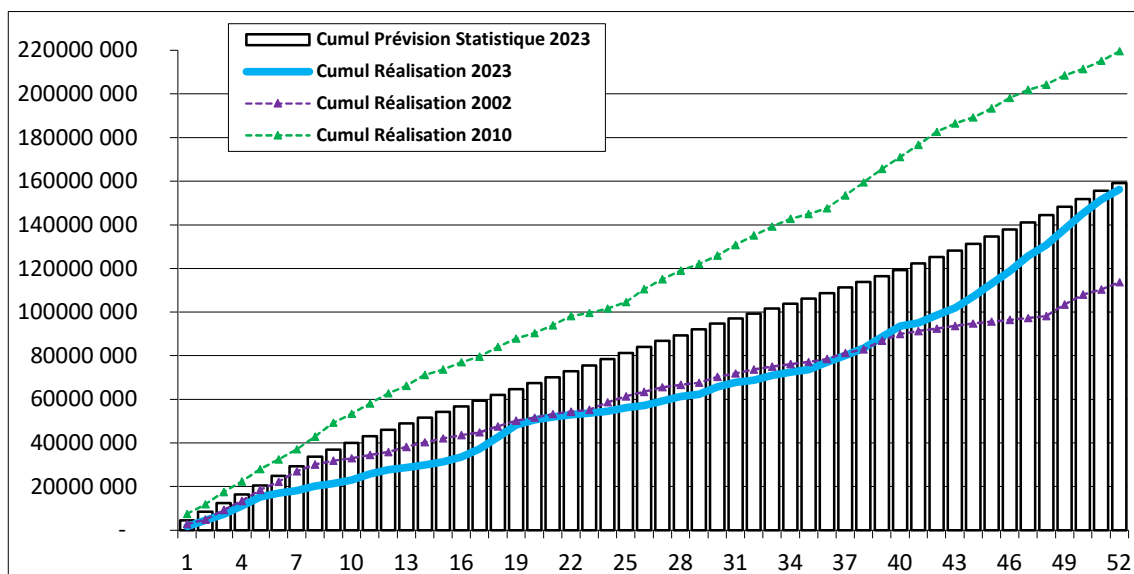
- Record mensuel en décembre 2023 avec 27,297 GWhs ;
- Record hebdomadaire au cours de la semaine du 4 décembre 2023 avec 7,256 GWhs ;
- Record journalier du 13 décembre 2023 avec 1,121 GWh.

Ces performances sont le résultat cumulé :

- De la pluviométrie exceptionnelle des mois de novembre et décembre, condition sine qua non ;
- Ainsi que du savoir-faire et de la forte implication des équipes à maintenir un parc disponible et optimisé grâce aux maintenances, aux réhabilitations et aux renouvellements des ouvrages et installations ;
- Mais aussi la mise en service de Putu Uira qui permet d'écouler plus d'hydroélectricité la nuit et le week-end ;
- Et enfin la souplesse du fonctionnement de la centrale de Punaruu au gasoil (versus fuel) qui améliore la complémentarité entre le thermique et les énergies renouvelables.

La production hydroélectrique annuelle a permis d'éviter l'importation et la consommation de plus de 37 000 m3 de gasoil et ainsi l'émission de près de 151 000 T de CO2.

Elle a également limité la hausse du prix de l'électricité due à la hausse mondiale des carburants.



Rapport avec l'Autorité Concédante

En vue de la mise à jour des Comptes d'Exploitation Prévisionnel (CEP) des concessions de Marama Nui, une méthode et un planning ont été actés entre le Pays et l'entreprise.

Les étapes consistent pour chaque concession à définir les éléments suivants :

- L'état de restitution des biens en fin de concession ;
- Le programme de réhabilitation des barrages (coût et planning) ;
- Le programme de renouvellement et de gros entretien jusqu'à la fin de la concession (coût et planning) ;
- La mise à jour éventuelle du fonds de maintenance des conduites forcées ;
- Les hypothèses de construction du Compte d'Exploitation Prévisionnel.

Les premières concessions travaillées depuis 2021 sont celles de Vaite, Vaihiria et Tita'aviri, dont les termes sont à 2035 et 2040.

La revue de l'ensemble des concessions est prévue avant fin 2024.

Fiabilité du réseau de transport

Depuis le 1er juillet 2020, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs incidents sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en état et en exploitation supérieures à ce qui était constaté précédemment.

En 2023, 2 black-out d'origine transport (l'un total sur l'île de Tahiti, l'autre partiel), 2 indisponibilités pour maintenance de lignes de transport et 2 défauts sur le réseau de transport ont entraîné des pertes de production hydroélectrique évaluées à plus de 8 Millions de Francs (ce montant était évalué à près de 4 Millions de Francs pour 2022).

Marama Nui n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à Marama Nui l'écoulement total de sa production.

Le réseau de transport n'ayant pas été renouvelé sur les trois boucles 20 kV du Sud, la fiabilité du service reste fragilisée dans la zone Sud de l'île et pourrait entraîner des difficultés d'écoulement d'énergie hydroélectrique dans un très proche futur.

Potentiellement, près d'un tiers des ventes d'énergie de la Société est subordonné à la disponibilité de ces boucles.

1.2 Principaux indicateurs

			Titaaviri	
			2023	2022
Techniques	Disponibilité des ouvrages		99,96%	99,82%
	Production sortie Transfo.			
	- exercice	kWh	17 756 386	20 394 003
	- moyenne historique	kWh	17 339 255	17 326 615
	Production vendue			
	- exercice	kWh	17 060 216	19 745 742
	- rendement		96,1%	96,8%
	- contractuelle	kWh	17 416 470	17 416 470
Financiers	Chiffre d'Affaires Net Energie	k XPF	238 424	246 281
	Ecart sur prévisionnel (Art16.2)			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	86 152	89 020
	- variation de l'exercice	k XPF	-2 868	20 715
	Patrimoine Immobilier	k XPF	2 819 387	2 772 484
	Travaux réalisés			
	- Dépenses de renouvellement	k XPF	37 391	23 063
	- Dépenses d'améliorant	k XPF	12 003	0
	Besoin de renouvellement	k XPF	1 098 434	1 135 824
	Fonds de maintenance des conduites forcées			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	184 368	174 290
	- Variation sur l'exercice	k XPF	10 078	10 078
	Indemnité prévisionnelle de fin de concession	k XPF	1 531 010	1 523 851
Développement durable	Environnement			
	- économie de caburant	m3	4 220	4 847
	- réduction de CO2	T	17 167	19 717

1.3 Projets de développement

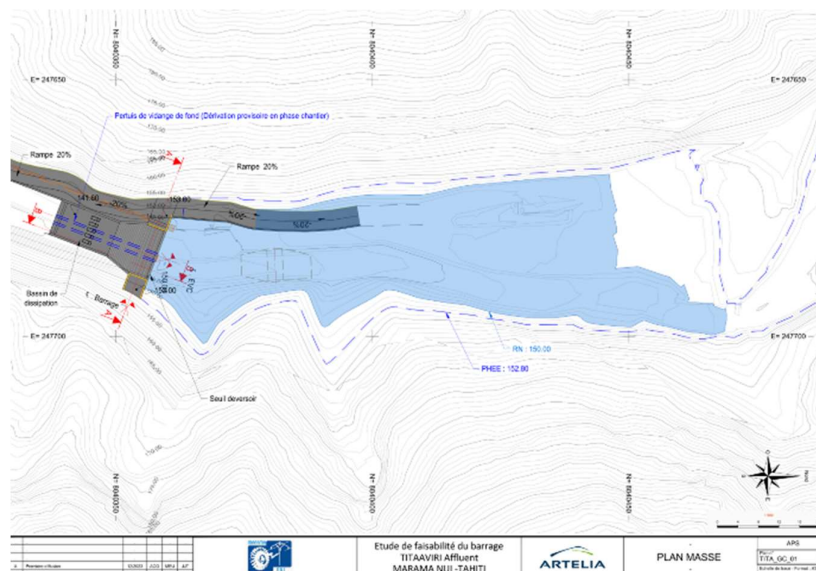
La concession de Tita'aviri, dont la fin contractuelle est fixée à 2040, est porteuse de deux projets de développement des énergies renouvelables, lesquels s'inscrivent pleinement dans la volonté de la Polynésie française.

Ces projets d'optimisation bénéficient des avantages de la maîtrise foncière du site et de l'intégration de nouveaux ouvrages dans le parc existant hydroélectrique de Marama Nui (réduction des coûts et des impacts environnementaux grâce aux infrastructures existantes telles que la piste d'accès, la conduite forcée, etc). Ils démontrent la volonté de Marama Nui de créer un pôle d'excellence et d'expertise dans les énergies renouvelables.

- Barrage Tita'aviri 1 Affluent

Le premier projet de type Hydromax consiste en l'amélioration des conditions de captage de l'affluent alimentant la centrale Tita'aviri 1. A noter que le captage actuel, au fil de l'eau, n'est pas optimisé et laisse passer d'importantes quantités d'eau à chaque crue.

Marama Nui étudie la faisabilité de construire un nouveau barrage, de 10 m de haut, en lieu et place du captage existant. Cet ouvrage consiste en la création d'un stockage d'eau supplémentaire d'un volume de 6500 m³, permettant ainsi d'augmenter la production de la centrale Tita'aviri 1 de +0,5 GWh/an.



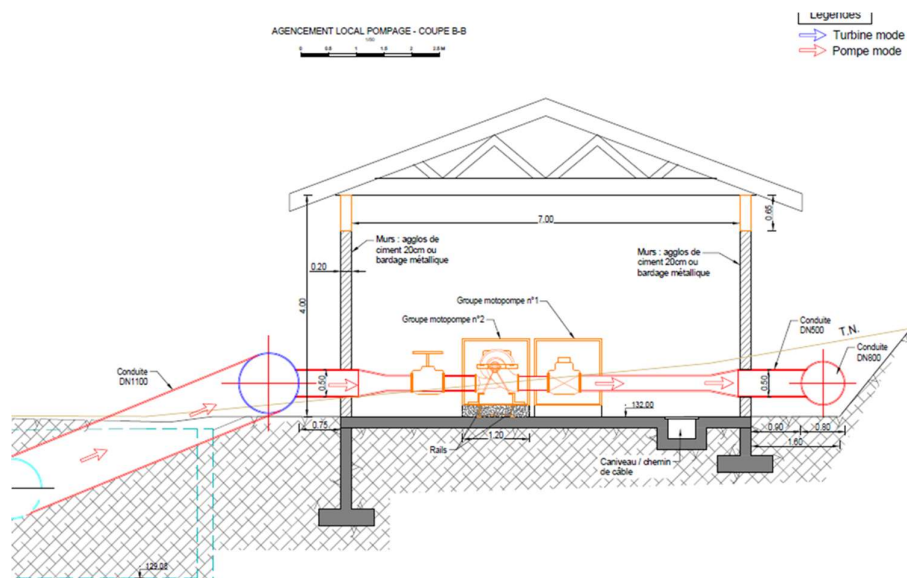
Le CAPEX est de 300 Millions de Francs, dont 75% de l'investissement en dépenses locales. Il sera soumis au Fonds de Transition Energétique et à une demande de défiscalisation locale et métropolitaine. Ce projet, considéré comme simple car maîtrisé par les équipes de Marama Nui, pourrait être mis en œuvre 18 mois après l'obtention du FTE.

- Baby STEP (Station de Transfert d'Energie par Pompage)

Le second projet dénommé Baby Step est une première en Polynésie : Il s'agit de la mise en place d'un démonstrateur industriel de type STEP (Station de Transfert d'Energie par Pompage).

Cette installation de 2 MW va permettre de valider le concept de récupération de l'énergie photovoltaïque perdue (le week-end pour l'instant) avec un rendement évalué à 75%.

En journée, lors d'un surplus de solaire, l'eau sera ainsi pompée depuis la retenue de Tita'aviri 1 pour être remontée via la conduite forcée existante dans le barrage de Tita'aviri 2, afin d'être de nouveau turbinée la nuit au niveau de la centrale Tita'aviri 2.



Le CAPEX est de 330 Millions de Francs pour des charges annuelles de l'ordre de 30 Millions de Francs par an. Le coût de stockage oscille ainsi entre 8 et 10 XPF/kWh (en fonction des volumes stockés).

Des discussions sont en cours avec l'Autorité Concédante afin de trouver un modèle économique que Marama Nui s'apprête à assurer dans le futur.

Ce projet sera soumis au Fonds de Transition Energétique et son retour d'expérience permettra (ou non) de lancer des projets de plus grande ambition. Il s'agit donc d'un projet particulièrement novateur et optimisé, il a un rôle de démonstrateur.

2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats

2.1 Les moyens affectés à la concession

Les moyens humains dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux 5 vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés.

Les supports administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats, etc.) sont communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie du Groupe Engie en Polynésie française.



MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité

MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droit des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise. Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé de 30 à 35% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui.

Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea – Teva I Uta ;
- Vaite (1985), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a – Hitia'a O Te Ra ;
- Tita'aviri (1988), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra ;
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l'énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax 1 de Tita'aviri 1, Papeno'o 1 et Papeno'o 2 Maroto. L'ensemble de ces projets, convenus avec l'autorité concédante, permet de produire 2,55 GWh supplémentaires d'électricité d'origine hydraulique et d'améliorer ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

A ce jour MARAMA NUI exploite 16 barrages, dont le Lac Vaihiria, 28 captages au fil de l'eau, et 23 turbines, répartis sur 5 vallées de Tahiti Nui, pour une puissance installée totale de 47,6 MW.



Une énergie propre et locale

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 160 GWhs par an en moyenne (sur les dix dernières années), avec un record à 217 GWhs en 2010, est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation d'environ 38.000 m³ de gazole, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère d'environ 155.000 tonnes de CO₂ et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées.

Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes.

MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations.

De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.

Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.



MARAMA NUI est un investisseur de premier plan, au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2007, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité.

Le coût de programme se monte à près de 5,3 milliards de francs, il devrait s'achever en 2030/2035 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 millions de francs.

Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :

- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite Vaimana, modèles de prévisions de pluviométrie et de production ;
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center ;
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée, pelle araignée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie.



2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

La concession de forces hydrauliques de Titaaviri a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 9 août 1988 pour une durée initiale de 40 ans 1/2, devant prendre fin le 31 décembre 2028.

Un premier avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 12 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2040), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un second avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées. Cet avenant a également autorisé le doublement des conduites forcées amenant l'eau à la centrale de Titaaviri 1, afin d'optimiser le fonctionnement de ses turbines existantes.

La concession de Tita'aviri comprend notamment 2 centrales, dénommées « Tita'aviri 1 » et « Tita'aviri 2 », et 2 retenues principales.

2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE

- 3.1 Tarif en vigueur
- 3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant
 - 3.2.1 Pluviométrie
 - 3.2.2 Disponibilité des ouvrages
 - 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité
 - 3.2.4 Production vendue
 - 3.2.5 Chiffre d'affaires
- 3.3 Bilan d'exploitation
 - 3.3.1 Incidents majeurs
 - 3.3.2 Actions sécurité Environnement

3.1 Tarif en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 202 CM	13,18 F / kWh (tarif spécifique à la concession de Titaaviri)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable. Les tarifs appliqués en pratique sont donc inférieurs aux tarifs publiés ci-dessus. Par souci de transparence et de précision, une mise en cohérence de la formule et des tarifs réglementaires publiés est sollicitée depuis plusieurs années par notre société.

Si pour sa part, l'entreprise a bien facturé son énergie au prix « publié » elle a comptabilisé des « avoirs à établir » de sorte à ce que son chiffre d'affaires, corresponde aux produits qui lui sont contractuellement dus à savoir :

Date	Evènements	Variations		Tarif
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			13,18
	Restitution taxe foncière		-0,42	12,76
01/03/2016	Actualisation	0,02		12,78
01/03/2017	Actualisation	0,02		12,80
16/06/2017	Mise en service ouvrage Hydromax		0,47	13,27
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,39	12,88
01/03/2018	Actualisation	0,05		12,93
01/03/2019	Actualisation	-0,02		12,91
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,39	13,30
01/03/2020	Actualisation	0,04		13,34
01/03/2021	Actualisation	0,07		13,41
01/03/2022	Actualisation	0,08		13,49
01/03/2023	Actualisation	0,35		13,84
Total		0,61	0,05	

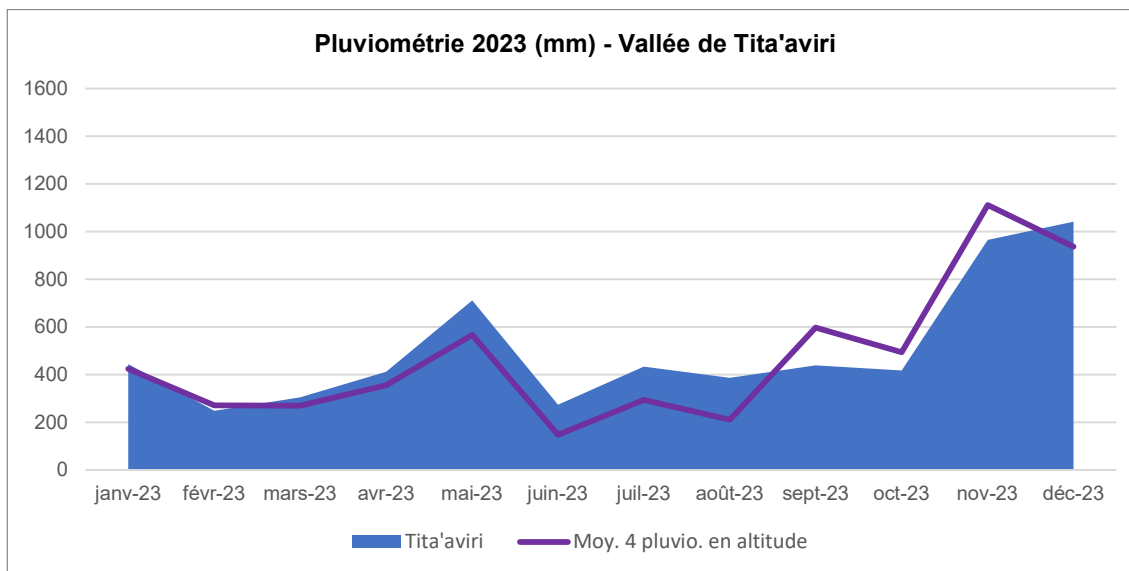
Au 31 décembre 2023, le montant de ces avoirs s'élève en cumul à 38.990.024 F CFP pour Titaaviri. Il est à noter que le prix de vente de l'hydroélectricité intègre 0,39F/kWh correspondant aux pertes de transport.

3.2 Production vendue et chiffres d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

En 2023, la pluviométrie en altitude de la vallée de Tita'aviri a été de 6074 mm. Elle est inférieure de 25,1% à la pluviométrie de la vallée de 2022 et supérieure de 7% à la moyenne de pluviométrie de 2023 toutes vallées cumulées.

Seuls les mois de mai, novembre et décembre ont fait l'objet d'une pluviométrie permettant une production hydroélectrique supérieure au prévisionnel mensuel.



3.2.2 Disponibilité des ouvrages

En 2023, la disponibilité annuelle sur arrêts automatiques de l'ensemble du parc des turbines de la concession de Tita'aviri a été excellente, avec un taux de disponibilité de 99,96% correspondant à moins d'un jour d'indisponibilité.

Entre 2022 et 2023, en passant de 9 à 4, le nombre de déclenchements a diminué de plus de moitié.

Les déclenchements ont été dans 3 cas d'origine électrique et dans 1 cas d'origine autre. Pour 3 d'entre eux, ils concernent la turbine Tita'aviri 1A. Pour 1 d'entre eux, il fait suite à un défaut sur le réseau de transport.

	Nb. déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité (heures, non pondéré par puissance)
Tita'aviri 1A	3	99,92%
Tita'aviri 1B	1	99,96%
Tita'aviri 2	0	100,00%
Concession de Tita'aviri	4	99,96%
Total Marama Nui	31	99,52%

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité (en kWh)

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1990 pour Titaaviri 1 et 2.

En 2023, avec 17,75 GWhs, la production totale de la concession de Titaaviri a été supérieure de 2% à la moyenne de l'énergie produite depuis 1990 (17,34 GWhs).

	TITAAVIRI 1	TITAAVIRI 2	VALLEE TITAAVIRI
1981			
1982			
1983			
1984			
1985			
1986			
1987			
1988			
1989			
1990	11 741 100	6 463 700	18 204 800
1991	10 792 400	6 167 800	16 960 200
1992	12 049 600	6 635 400	18 685 000
1993	11 093 800	5 821 300	16 915 100
1994	10 819 720	5 013 500	15 833 220
1995	12 464 380	5 457 200	17 921 580
1996	11 049 650	5 372 800	16 422 450
1997	10 756 370	4 968 600	15 724 970
1998	14 053 380	7 312 500	21 365 880
1999	8 622 035	4 699 000	13 321 035
2000	10 129 665	5 675 800	15 805 465
2001	10 700 342	5 705 700	16 406 042
2002	8 644 660	4 739 000	13 383 660
2003	8 354 870	4 579 370	12 934 240
2004	9 950 160	5 799 610	15 749 770
2005	10 035 260	5 901 170	15 936 430
2006	11 466 560	6 434 510	17 901 070
2007	11 448 670	6 327 000	17 775 670
2008	10 029 000	5 608 860	15 637 860
2009	10 877 874	6 302 988	17 180 862
2010	13 472 052	8 065 420	21 537 472
2011	11 568 202	6 466 612	18 034 814
2012	11 118 657	6 263 412	17 382 069
2013	10 963 800	6 111 256	17 075 056
2014	10 635 442	6 468 631	17 104 073
2015	10 756 409	6 351 693	17 108 102
2016	14 566 614	7 573 768	22 140 382
2017	13 654 188	7 415 139	21 069 327
2018	11 698 168	6 611 588	18 309 756
2019	11 955 114	5 716 183	17 671 297
2020	12 052 250	6 616 541	18 668 791
2021	9 695 713	5 522 120	15 217 833
2022	13 203 002	7 191 001	20 394 003
2023	11 675 903	6 080 482	17 756 386
maxi	14 566 614	8 065 420	22 140 382
mini	8 354 870	4 579 370	12 934 240
moy réelle à 2023	11 238 089	6 101 166	17 339 255
Ecart / Moyenne	4%	0%	2%

3.2.4 Production « vendue »

En raison de la consommation des auxiliaires des centrales, la production nette vendue sur l'exercice s'élève à **17 060 125 kWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2023
Production brute (sortie transfo.)				17 756 386 kWh
- Consommation des auxiliaires				-64 287 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	2 206 802 kWh	5 343 523 kWh	10 141 774 kWh	17 692 099 kWh
Pertes transport supportées MN	-65 626 kWh	-196 457 kWh	-369 800 kWh	-631 883 kWh
Production nette vendue	2 141 176 kWh	5 147 066 kWh	9 771 974 kWh	17 060 216 kWh

3.2.5. Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Pertes de transport

Les pertes de transport qui selon le code de l'énergie devraient être supportées par le concessionnaire de transport (TEP) le sont toujours par Marama Nui même si ces dernières sont forfaitairement répercutées dans les tarifs.

Elles sont mesurées globalement sur le réseau de transport et réparties par concession marama nui au prorata du nombre de kWh injectés.

Ces dernières sont en augmentation

	2019	2020	2021	2022	2023
Pertes transport supportées MN (kwh) - Titaaviri	489 420	544 876	463 566	599 013	631 883

Avec l'arrivée d'autres producteurs sur le réseau de transport sur 2024 à savoir la mise en service de deux fermes solaires dans le cadre de l'appel d'offre lancé par la Polynésie, il sera impossible d'identifier l'origine des pertes

Elles devraient augmenter significativement avec la mise en service de la boucle Nord

3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge temporaire des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **238 424 366 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2023
Production brute (sortie transfo.)				17 756 386 kWh
- Consommation des auxiliaires				-64 287 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	2 206 802 kWh	5 343 523 kWh	10 141 774 kWh	17 692 099 kWh
Pertes transport supportées MN	-65 626 kWh	-196 457 kWh	-369 800 kWh	-631 883 kWh
Production nette vendue	2 141 176 kWh	5 147 066 kWh	9 771 974 kWh	17 060 216 kWh
Production contractuelle (art 16-2)	3 812 289 kWh	6 604 466 kWh	6 999 716 kWh	17 416 470 kWh
Ecart	-1 671 113 kWh	-1 457 400 kWh	2 772 258 kWh	-356 254 kWh
Dont 66% porté en cpt courant du concédant	-1 102 934 kWh	-961 884 kWh	1 829 691 kWh	-235 128 kWh
Vente à EDT	28 884 463 XPF	71 235 394 XPF	135 244 118 XPF	235 363 975 XPF
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				104 205 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				88 043 XPF
Chiffre affaires énergie				235 556 223 XPF
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				2 868 143 XPF
Chiffre affaires Net énergie				238 424 366 XPF

3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

Accident du travail :

Aucun accident du travail ni autre incident majeur n'est survenu en 2023 dans la concession de Tita'aviri.

3.3.2 Réalisations de l'année

Aucune réalisation significative n'a été faite en 2023 dans la concession de Tita'aviri.

4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des activités
- 4.1.2 La séparation des services délégués
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes
- 4.1.8 Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 4.1.13 Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3 Les comptes de la concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

4.1 Principes de la comptabilité appropriée

4.1.1 – La séparation des activités

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

4.1.2 – La séparation des services délégués

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.3 – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.

4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

TITAAVIRI		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Achats et charges externes	-34 022 739	0	-34 022 739
Maintenance - Conduite exploitation	Autres produits et charges	-3 612	104 448	-108 060
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions sur stocks et créances	33 374	121 417	-88 043
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions pour risques et charges	0	0	0
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	-50 104	5 085 230	-5 135 334
Impôts et Taxes	Provisions pour risques et charges	7 459 035	7 459 035	0
Financier	Autres produits et charges financières	-125 180	48 725	-173 906
TOTAL		-26 709 226	12 818 855	-39 528 081

4.1.6 – La justification du périmètre de charges

Non applicable car MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

4.1.7 – La permanence des méthodes

Imputation directe des créances clients :

A noter que les créances clients qui étaient comptabilisées par concession au moyen d'une clef de répartition, sont maintenant imputées directement sur la concession auxquelles elles se rapportent.

4.1.8 – Le principe de détermination des charges économiquement calculées

Le concessionnaire a mis en place sur 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- Elle répond aux exigences de retraitement de la « comptabilité appropriée » ;
- Elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- Elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

EDT

Libellé	Description	Titaaviri
Achat de l'hydroélectricité.	EDT achète de l'hydroélectricité à MN au prix de 12,06 XPF/kwh jusqu'au 1er mars 2016, puis les tarifs par vallées ont été actualisés. Au 31/12/23, les tarifs par vallées s'élèvent à 10,21 XPF pour Vaihira, 12,71 XPF pour la Vaite, 13,84 XPF pour Titaaviri, 10,27 XPF pour Faatautia, 14,12 XPF pour la haute PPNOO et 14,41 XPF pour la moyenne PPNOO.	235 363 976
Exploitation déléguée: prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant déléguée a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une facturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	33 634 061
Exploitation déléguée: IDR ancien salarié	En cas de départ en retraite d'un ancien salarié de MARAMA NUI, les indemnités versées par EDT seront refacturées à MARAMA NUI au prorata du temps passé dans chaque société; en contrepartie de cet engagement, MARAMA NUI conservera à son bilan les indemnités de départ en retraite comptabilisées par elle même jusqu'à la prise d'effet de ce contrat.	1 653 639
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution.	1 693 891
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminées par un prorata. Sur l'exercice la prestation administrative inclus l'assistance informatique.	7 584 383

Autres parties liées

Libellé	Description	Titaaviri
Polydiesel	Travaux sous-traités : production	74 170
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités : réseaux et facility management et location de matériels	6 680 753

Les montants sont présentés hors TVA sociale

4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

4 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.3.3 Commentaires sur les comptes

4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

4.1.13 - Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

4.1.14 - Ajustement à la suite d'une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.

- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
 - Avances et acomptes versés
 - Charges constatées d'avance
 - Au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :
 - Stocks et provisions s'y rapportant
 - Au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
 - Clients et Autres créances

Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.

- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.

- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
 - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
 - Les provisions pour risques et charges,
 - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata des achats et charges externes pour le poste :
 - Fournisseurs.
 - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Dettes fiscales et sociales,



- Autres dettes,
- Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- Les impôts et taxes correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- Les coûts de structure, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.
- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
 - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
 - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.

Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

4.3 Les comptes de la concession

4.3.1 Bilan

ACTIF	TITAAVIRI	
	2023 Concession	2022 Concession
Immobilisations concédées	2 819 387 326	2 772 483 916
Immobilisations privées	60 602 025	51 865 015
Immobilisations financières	7 371 147	2 294 345
Immobilisations en-cours	98 957 347	151 798 064
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	2 986 317 845	2 978 441 340
Amortissements	-1 343 469 339	-1 299 738 335
Immobilisations concédées (1)	-1 311 108 572	-1 270 256 164
Immobilisations privées	-32 360 767	-29 482 171
Provision dépréciation des immobilisations concédées		
Immobilisations nettes	1 642 848 506	1 678 703 005
Stock	27 285 294	28 463 751
Provisions de stock	-1 334 188	-1 561 889
Net	25 951 105	26 901 861
Créances clients	74 617 671	30 730 399
Autres créances	20 577 769	26 339 666
Charges constatées d'avance	2 326 066	2 577 840
Total créances d'exploitation	97 521 505	59 647 905
Provisions créances	-967 285	-879 242
Créances nettes	96 554 220	58 768 663
Disponibilités ou C/C du concessionnaire		
TOTAL ACTIF	1 765 353 832	1 764 373 529

PASSIF	TITAAVIRI	
	2023 Concession	2022 Concession
RESULTAT	58 622 394	78 279 983
Capitaux propres	58 622 394	78 279 983
Amort caducité, ATO, PRU	395 615 895	418 887 418
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	146 854 047	127 684 423
Fonds de maintenance conduites forcées	184 368 438	174 290 183
Autres provisions pour risques et charges	35 264 759	44 290 569
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	820 725 533	843 432 576
C/C du concessionnaire (emprunt)	775 429 061	758 457 254
Emprunt et dettes		
Avoirs à émettre à EDT	40 176 403	41 618 545
Fournisseurs	26 307 237	16 885 725
Dettes fiscales et sociales	19 481 628	14 355 964
Autres dettes	83 233 971	89 623 465
S/T emprunts et dettes	169 199 238	162 483 699
TOTAL PASSIF	1 765 353 832	1 764 373 529

4.3.2 Compte de Résultat

RESULTAT	TITAAVIRI	
	2023 Concession	2022 Concession
CA "net" Energie	238 424 380	246 280 578
Ventes hydro (à EDT)	235 363 976	266 039 719
Refacturation de la consommation des auxiliaires des postes de transport (à TEP) (3)	104 205	76 358
Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (4)	88 043	879 242
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)	2 868 156	-20 714 741
Production moyenne (de l'origine à 2019/2020)	17 339 255	17 326 615
kWh vendus	17 060 216	19 745 742
CA / kWh vendus	13,98	12,68
Maintenance - Conduite exploitation	-54 634 447	-51 709 455
Achats et charges externes	-34 022 739	-25 622 319
Exploitation Déléguée	-32 128 780	-26 378 398
Production immobilisée	12 592 796	2 096 580
Provision pour risques et charges		
Provision Stock & créances	33 374	-879 242
Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-1 055 382	-1 005 531
Exceptionnel	-50 104	79 455
Autres produits et charges	-3 612	
Amortissement des actifs de concession	-49 318 586	-49 049 522
AT, Caducité, PR		
Amortissement biens existants	-41 683 315	-39 926 867
Dot. passif de renouvellement	-19 169 624	-21 246 883
Amortissement améliorant	-1 658 915	-1 069 040
Reprise lissée caducité	23 271 523	23 271 523
Dot. fonds conduites forcées	-10 078 255	-10 078 255
Reprise sur travaux conduites forcées		
Exceptionnel		
Impôts et taxes	-2 872 472	-11 461 814
Patente	-9 624 744	-9 661 123
Autres	-706 763	-613 304
Provision (5)	7 459 035	-1 187 387
Provision autres		
Exceptionnel		
Structure	-12 066 425	-8 669 194
Achats et charges externes	-9 258 407	-4 288 938
Exploitation Déléguée	-3 158 919	-2 941 124
Amortissement des biens privés de structure	-1 240 190	-740 853
Provisions	1 591 092	-698 280
Autres produits et charges		
Exceptionnel		
Financier	-32 300 201	-10 212 552
Intérêts sur emprunt bancaire		
Autres produits et charges financières	-125 180	-11 479
Rémunération C/C du concessionnaire	-32 175 021	-10 201 073
Résultat avant impôt	87 232 248	115 178 041
Impôt société	-28 609 854	-36 898 058
Résultat net - concessions	58 622 394	78 279 983

4.3.3 Commentaires sur les comptes

Bilan

1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

Compte de résultat

3 En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques, là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.

4 Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

5 Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 avait pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 millions CFP pour Marama nui dont 7,3 millions CFP pour la vallée de Titaaviri. Une provision pour risque avait été constituée en 2019. Sur l'exercice 2023, la charge de patente a été corrigée, conformément aux conclusions du redressement fiscal sur la patente.

Provisions redressement Patente	2022	+	-	2023
2017	0			0
2018	0			0
2019	37 845 732		37 845 732	0
2020	38 024 467			38 024 467
2021	37 469 307			37 469 307
2022	44 536 806			44 536 806
TOTAL	157 876 312	0	37 845 732	120 030 580

Au 31/12/2023, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.

4.3.4 Tableau de passage

	TITAAVIRI	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concessions + Hors concessions
Résultat avant IS - PCG	96 969 852	555 533 264	652 503 116	96 032 969	748 536 085
Neutralisation des charges lissées sociales	27 697 562	173 790 872	201 488 434		201 488 434
Rémunération C/C du concessionnaire social	33 980 186	57 265 340	91 245 526	-91 245 526	0
Charges lissées - RAD	-39 240 331	-228 371 232	-267 611 563		-267 611 563
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	-32 175 021	-57 141 542	-89 316 563	89 316 563	0
Résultat avant IS - RAD	87 232 248	501 076 702	588 308 950	94 104 006	682 412 956

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 5.1 Variation des immobilisations en concession
- 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
- 5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcée
- 5.5 Dépenses de renouvellement
 - 5.5.1 Le besoin de renouvellement
 - 5.5.2 Le réalisé de l'année
 - 5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans
 - 5.5.4 La dotation de l'exercice
- 5.6 Dépenses de 1^{er} établissement
 - 5.6.1 Le réalisé de l'exercice
 - 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement
- 5.7 Méthode lissée des charges calculées
- 5.8 Indemnité de fin de concession

5.1 Variation des immobilisations en concession

2022	Acquisition		Cession	2023
	améliorant	renouvellement		
2 772 483 916	12 002 582	37 390 651	- 2 489 823	2 819 387 326

APPENDICE	60 878 797	-	-		60 878 797
BATIMENT	96 536 311	-	-		96 536 311
CONDUITE	567 174 335	-	-		567 174 335
ELEC DE COMMANDE	66 580 724	-	-		66 580 724
ELEC DE PUISSANCE	84 762 963	-	-		84 762 963
ELECTRONIQUE	7 875 842	-	-		7 875 842
ETANCHEITE	42 092 238	-	-		42 092 238
GROS ŒUVRE	1 430 856 408	12 002 582	4 676 225		1 447 535 215
PIECES SECURITE	17 920 970	-	-		17 920 970
PISTE	99 074 786	-	-		99 074 786
TERRAIN	45 000 000	-	-		45 000 000
TURBINE	253 730 542		32 714 426	- 2 489 823	283 955 145
	2 772 483 916	12 002 582	37 390 651	- 2 489 823	2 819 387 326

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service, en l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

Site	Famille	Sous famille	N° immo SAP	Améliorant	Renouv ^{ent}	TOTAL Concession
CTITA1	TURBINE	Hydraulique + Vannes	400000000533	-	32 714 426	32 714 426
CTITA2	GROS ŒUVRE	Barrage/Captage	400000000512	2 004 096	4 676 225	6 680 321
CTITA2	GROS ŒUVRE	Instrumentation Barrage	400000000528	9 998 486	-	9 998 486
				12 002 582	37 390 651	49 393 233

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.



Famille	Désignation principale	Date mise en service	Valeur Brute	Amort.	VNC	IFC
APPENDICE	GRILLE TITAAVIRI 1 CENTRALE TITAAVIRI 1	01.09.2015	24 461 939	-5 254 326	19 207 613	8 969 378
APPENDICE	TITAA PROT CATHODIQUE TITAA PROT CATHODIQUE	01.01.2003	2 790 652	-2 402 599	388 053	
APPENDICE	VANNE DE TETE TITAA 1A TITAAVIRI 1A	01.01.2022	16 796 372	-1 678 903	15 117 469	841 543
APPENDICE	VANNES BARRAGE TITAAVIR 2 CONDUITE TITAAVIRI 2	02.10.2016	16 829 834	-6 098 479	10 731 355	0
APPENDICE			60 878 797	-15 434 307	45 444 490	9 810 921
BATIMENT	TITAA BLOC SANITAIRE 1 A TITAAVIRI CENTRALE 1 A	01.10.2015	2 740 000	-589 158	2 150 842	1 010 293
BATIMENT	TITAA GENIE CIVIL A TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.1990	16 256 186	-13 691 367	2 564 819	
BATIMENT	TITAA TOITURE A TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.1990	3 243 813	-3 243 813	0	
BATIMENT	TITAA AUTRES B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	9 822 875	-9 822 875	0	
BATIMENT	TITAA GENIE CIVIL B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	16 998 743	-13 039 167	3 959 576	0
BATIMENT	TITAA TOITURE B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	3 391 985	-3 391 985	0	
BATIMENT	TITAA BLOC SANITAIRE 2 TITAAVIRI CENTRALE 2	01.10.2013	1 200 000	-383 379	816 621	382 505
BATIMENT	GENIE CIVIL TITAAVIRI 2 S/VANNES BARRAGE TITA2	02.10.2016	20 750 977	-2 506 173	18 244 804	12 365 367
BATIMENT	TITAA GENIE CIVIL 2 TITAAVIRI CENTRALE 2	01.10.2019	17 257 657	-1 222 219	16 035 438	11 145 226
BATIMENT	TITAA PORTE FENETRE T2 TITAAVIRI CENTRALE 2	01.10.2019	2 697 718	-573 265	2 124 453	0
BATIMENT	TITAA TOITURE 2 TITAAVIRI CENTRALE 2	01.10.2019	2 176 357	-462 476	1 713 881	
BATIMENT			96 536 311	-48 925 877	47 610 434	24 903 391
CONDUITE	CONFORTEMT COND FORCE GRP CENTRALE TITAAVIRI 1	01.04.2019	20 619 199	-1 632 133	18 987 066	13 143 975
CONDUITE	HYDROMAX TITAAVIRI 1 TITAAVIRI CONDUITE	15.06.2017	144 540 616	-15 763 944	128 776 672	87 819 224
CONDUITE	TITAA CONDUITES AB TITAAVIRI CONDUITE	01.01.1990	104 298 948	-79 549 716	24 749 232	15 648 412
CONDUITE	TITAA CONDUITES 2 TITAAVIRI CONDUITE	01.01.1990	297 715 572	-218 514 653	79 200 919	44 667 525
CONDUITE			567 174 335	-315 460 446	251 713 889	161 279 136
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATIS. TITA1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.11.2015	10 661 717	-3 482 830	7 178 887	0
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE TITA 1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.11.2015	2 958 782	-2 416 338	542 444	0
ELEC DE COMMANDE	CABLAGE TITA 1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.11.2015	4 351 833	-1 421 596	2 930 237	0
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION TITA 1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.11.2015	2 509 813	-2 049 680	460 133	0
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION TITA1A TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.2016	658 592	-526 872	131 720	0
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR VITESSE TITA1A TITAAVIRI 1A	01.01.2022	6 266 746	-1 253 159	5 013 587	0
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATIS. TITA1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	5 528 901	-5 528 901	0	0
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE TITA 1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	1 727 782	-1 727 782	0	
ELEC DE COMMANDE	CABLAGE TITA 1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	3 455 563	-3 455 563	0	0
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION TITA 1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	1 382 225	-1 382 225	0	0
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION TITA1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	1 382 225	-1 382 225	0	0
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATIS. TITA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	13 221 800	-2 247 288	10 974 512	1 983 560
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE TITA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	3 431 997	-1 458 600	1 973 397	
ELEC DE COMMANDE	CABLAGE TITA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	6 696 291	-1 138 159	5 558 132	1 004 590
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION TITA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	1 584 854	-673 562	911 292	
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION TITA2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	761 603	-323 680	437 923	0
ELEC DE COMMANDE			66 580 724	-30 468 460	36 112 264	2 988 150
ELEC DE PUISSANCE	TITAA ALTERNATEUR A TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.1990	19 751 815	-19 751 815	0	0
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE TITA 1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.11.2015	6 449 691	-2 106 902	4 342 789	0
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE TITA 1A PHASE2 CENT TITAAVIRI 1A	15.06.2017	9 590 449	-2 510 312	7 080 137	557 719
ELEC DE PUISSANCE	TITAA TRANSFORMATEUR A TITAAVIRI CENTRALE A	20.06.2016	4 001 009	-753 171	3 247 838	1 547 276
ELEC DE PUISSANCE	TITAA ALTERNATEUR B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	6 902 464	-6 902 464	0	
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE TITA 1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	3 455 563	-3 455 563	0	0
ELEC DE PUISSANCE	TITAA TRANSFORMATEUR B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	3 839 020	-2 944 781	894 239	
ELEC DE PUISSANCE	TITAA ALTERNATEUR 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	19 754 184	-5 597 020	14 157 164	0
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE TITA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	5 352 108	-909 688	4 442 420	802 933
ELEC DE PUISSANCE	TITAA TRANSFORMATEUR 2 TITAAVIRI CENTRALE 2	01.01.2004	5 666 660	-2 827 281	2 839 379	425 096
ELEC DE PUISSANCE			84 762 963	-47 758 997	37 003 966	3 333 024
ELECTRONIQUE	TITAAVIRI FAISCEAU OUEST HERTZEN LIAISON	30.11.2010	7 875 842	-7 875 842	0	0
ELECTRONIQUE			7 875 842	-7 875 842	0	0
ETANCHEITE	TITAA ETANCHEITE T1 TITAAVIRI ETANCHEITE	01.01.1990	8 754 858	-8 754 858	0	0
ETANCHEITE	TITAA ETANCHEITE T2 TITAAVIRI ETANCHEITE	01.01.1990	33 337 380	-33 337 380	0	0
ETANCHEITE			42 092 238	-42 092 238	0	0
GROS ŒUVRE	TITAAVIRI CAPTAGE TITAAVIRI CAPTAGE	01.01.1990	832 027 633	-435 339 531	396 688 102	179 225 362
GROS ŒUVRE	REHAB BARRAGE TITAAVIR 2 TERRASSEM T GC (PHASE 1)	01.12.2014	517 855 425	-72 353 467	445 501 958	310 045 786
GROS ŒUVRE	TERRASSE+GC TITA 2 BARRAGE TITAAVIRI 2	01.11.2016	80 973 350	-8 926 736	72 046 614	50 870 541
GROS ŒUVRE	TITAA REHAB BARRAGE TITAAVIRI 2-GROS ŒUVRE-PART 1	03.01.2023	6 680 321	-101 929	6 578 392	4 616 093
GROS ŒUVRE	TITAA REHAB BARRAGE TITAAVIRI 2 INSTRUMENTATION	31.12.2023	9 998 486	0	9 998 486	0
GROS ŒUVRE			1 447 535 215	-516 721 663	930 813 552	544 757 782
PIECES SECURITE	PCE SECU 00122 ALTERNAT. - CONCEDES 380V-1000KVA-L	01.01.2012	2 563 741	-1 464 996	1 098 745	0
PIECES SECURITE	PCE SECU 00513 TRANSFO HT - CONCEDES 20KV/380V250	01.01.2012	3 140 372	-2 093 580	1 046 792	0
PIECES SECURITE	PCE SECU 00538 TRANSFO HT - CONCEDES 20KV/380V175	01.01.2012	2 514 477	-1 436 844	1 077 633	0
PIECES SECURITE	PCE SECU 00631 ALTERNAT. - CONCEDES 380V-2500KVA-P	01.01.2012	9 702 380	-6 468 252	3 234 128	0
PIECES SECURITE			17 920 970	-11 463 672	6 457 298	0
PISTE	TITAAVIRI PISTE TITAAVIRI PISTE	01.01.1990	94 342 098	-63 319 047	31 023 051	20 322 037
PISTE	TITAAVIRI 2 GUES TITAAVIRI 2 GUES	01.01.2007	4 732 688	-1 237 885	3 494 803	2 257 202
PISTE			99 074 786	-64 556 932	34 517 854	22 579 239
TERRAIN	TITAAVIRI TERRAIN PAPEARI EX BROWN G2/709 HECTARE	01.01.1990	45 000 000	0	45 000 000	0
TERRAIN			45 000 000	0	45 000 000	0
TURBINE	TITAA TURBINE A TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.1990	15 033 884	-12 667 201	2 366 683	0
TURBINE	AUT COMP HYDRAULI TITA1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.02.2016	12 422 796	-4 917 358	7 505 438	0
TURBINE	LIGNE ARBRE/SUPPORT TIT1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.02.2016	46 375 800	-18 357 087	28 018 713	0
TURBINE	ROUE TITAAVIRI 1 TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.2016	8 595 610	-3 438 244	5 157 366	0
TURBINE	TITAA TURBINE B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	39 394 516	-30 218 214	9 176 302	0
TURBINE	TITAA ROUE B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	10 642 767	-10 642 767	0	0
TURBINE	TITAA DISTRIBUTEUR 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.09.2019	21 361 580	-4 628 342	16 733 238	
TURBINE	RNV VANNE DE PIED TITAA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.04.2021	8 622 581	-1 185 298	7 437 283	107 413
TURBINE	LIGNE ARBRE/SUPPORT TITA2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.09.2019	76 297 386	-16 531 099	59 766 287	0
TURBINE	TITAAVIRI ROUE 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	10 999 895	-2 337 479	8 662 416	0
TURBINE	TIT2 SOUPAPE DECHARGEUR CENTRALE TITAAVIRI 2	01.09.2019	1 493 904	-323 678	1 170 226	0
TURBINE	TITAA VANNE DE PIED CENTRALE TITAAVIRI 1A	31.12.2023	32 714 426	0	32 714 426	1 701 777
TURBINE			283 955 145	-105 246 767	178 708 378	1 809 190
TURBINE			2 819 387 326	-1 206 005 201	1 613 382 125	771 460 833

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

Le réalisé de l'année

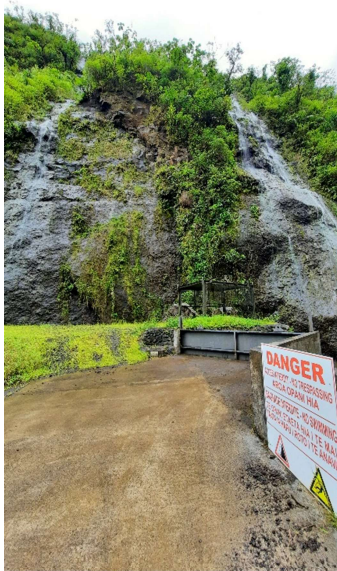
Avancement global du programme de réhabilitation des barrages :

Le programme total de réhabilitation des ouvrages Marama Nui est évalué à 5,3 Milliards de Francs, dont 3 milliards déjà dépensés depuis 2007. Les barrages en cours de réhabilitation sont Tita'aviri 2 (depuis 2011), Fa'atauti'a AB (depuis 2012), Fa'atauti'a C2 (depuis 2012), Fa'atauti'a C1 (depuis 2020) et Vainavenave à Papeno'o (depuis 2020).

Réhabilitation du barrage de Tita'aviri 2 :

Les travaux de réhabilitation de la partie amont du barrage Tita'aviri 2 auraient dû démarrer en 2020 avec la réfection de la prise d'eau et de la vidange de l'ouvrage. Mais un important éboulement de la falaise rive droite est survenu cette même année, et l'instabilité de l'échelle rocheuse surplombant la piste a contraint à limiter l'accès à la crête de l'ouvrage.

Par conséquent, les travaux de réhabilitation du barrage sont décalés à une date ultérieure, en fonction de l'évolution de la situation environnante.



5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	24	159 043 617	10 078 255		169 121 872
2017	23	169 121 872	10 078 255	-1 764 046	177 436 082
2018	22	177 436 082	10 078 255	-16 115 258	171 399 079
2019	21	171 399 079	10 078 255	-30 472 060	151 005 274
2020	20	151 005 274	10 078 255	-6 949 858	154 133 672
2021	19	154 133 672	10 078 255	0	164 211 927
2022	18	164 211 927	10 078 255	0	174 290 182
2023	17	174 290 182	10 078 255	0	184 368 438

Aucune dépense en lien avec le fonds de maintenance des conduites forcées n'a été réalisée en 2023.

5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Bâtiments
- Turbines
- Electricité de puissance
- Electricité de commande
- Composants renouvelables associés aux barrages
- Appendice
- Ponts

5.5.1 Le besoin de renouvellement

Il a été soumis au concédant, dans le cadre de la loi de Pays n°2018-34, par courrier du 25 avril 2019.
Il a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2023.

Variation du besoin de renouvellement sur l'exercice

	Plan du 25/04/2019 période 2018 à 2035	Revision 2022/2023 période 2023 à 2035
plan du 25/04/2019 soumis au concédant	999 878 802	999 878 802
réajustement 2018		4 534 255
réajustement 2019		161 015 524
réajustement 2020		-
réajustement 2022 CEP		184 407 045
plan actualisé		1 349 835 626
réalisé 2018		-
réalisé 2019		- 182 325 731
réalisé 2020		-
réalisé 2021		- 8 622 581
réalisé 2022		- 23 063 118
réalisé 2023		- 37 390 651
réalisé cumul		- 251 402 081
reste à faire à la cloture	999 878 802	1 098 433 545

5.5.2 Plan de renouvellement

en k XPF	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034	2 035	2 036	2 038	2 039	Total
APPENDICE																	0
BATIMENT	22 892	230	21 015	356	0	244	248	0	383	0	263	267	4 065	413	283	18 983	69 640
CONDUITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ELEC DE COMMANDE	0	33 985	0	0	0	0	0	0	16 596	0	0	17 354	0	26 005	0	0	93 939
ELEC DE PUISSANCE	0	13 594	0	68 623	0	0	0	0	0	0	7 772	0	48 038	0	0	5 099	143 125
ELECTRONIQUE	0	0	0	0	0	0	0	188 659	0	25 915	0	0	0	0	0	0	214 574
ETANCHEITE	0	0	0	0	175 006	0	0	0	0	0	0	0	0	62 512	0	0	237 517
GROS ŒUVRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIECES SECURITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PISTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TERRAIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TURBINE	0	112 829	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 277	0	117 922	377 028
TOTAL	22 892	160 637	21 015	68 978	175 006	244	248	188 659	16 979	25 915	8 035	17 621	52 103	235 206	283	142 003	1 135 824

Sont programmés à trois ans :

- En 2024, le renouvellement :
 - D'éléments du bien bâtiment (portes/fenêtres/vantellerie) des centrales Tita'aviri 1A et 1B ;
 - D'éléments du bien électricité de puissance (armoire et contacteur de couplage) de la centrale Tita'aviri 1A ;
 - D'éléments du bien turbine (bacs régulateur vanne de pied et refroidissement palier) de la centrale Tita'aviri 1B ;
 - D'éléments du bien électricité de puissance (armoire de puissance et transformateur) de la centrale Tita'aviri 1B ;
 - D'éléments du bien électricité de commande (armoire d'automatisme, automate, régulateur de tension, protections et câblages) de la centrale Tita'aviri 1B.
- En 2025, le renouvellement :
 - D'éléments du bien bâtiment (toiture et clôture) des centrales Tita'aviri 1A et 1B ;



- D'éléments du bien turbine (distributeur, coude, aspirateur, supportage, soupape, roue et vanne de pied) de la centrale Tita'aviri 1B.
- En 2026, le renouvellement :
 - D'éléments du bien électricité de puissance (alternateur BT) des centrales Tita'aviri 1A et 1B.

5.5.3 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails des calculs, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **26 605 930 XPF**.

5.6 Dépenses 1er établissement

5.6.1 Le réalisé de l'exercice

Les dépenses de premier établissement réalisées en 2023 concernent le début des études d'avant-projet pour le barrage de Tita'aviri 1 Affluent et pour la station de pompage entre les barrages Tita'aviri 1 Principal et Tita'aviri 2.

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

plan de confortement		V0	IFC prev
2023	40	77 472 225	44 546 529
2027	40	132 306 635	89 306 979
Total		209 778 860	133 853 508

5.7 Méthode relative aux charges calculées

5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

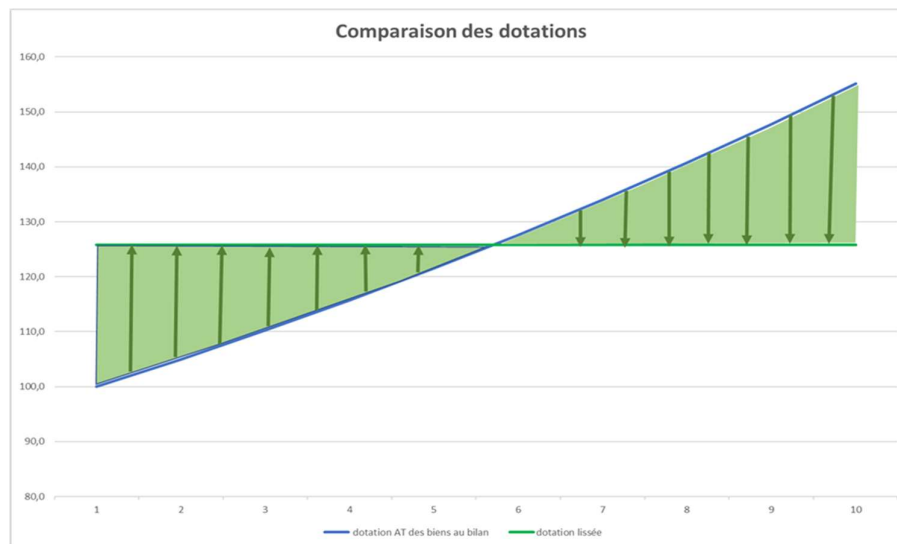
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan
Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée
La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

5.7.3 Détail des calculs

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Amortissement des biens au bilan								
VO Ouverture	2 464 514 873	2 618 345 938	2 618 345 938	2 744 129 153	2 744 129 153	2 731 370 932	2 751 103 114	2 786 003 942
acquisitions	154 131 065		203 706 533	-	8 622 581	23 063 118	37 390 651	146 138 061
régularisation ventilation renouvellement / améliorant					21 380 802			
Sortie d'immo	- 300 000	-	77 923 318	-	-	3 330 936	2 489 823	130 730 222
VO Clôture	2 618 345 938	2 618 345 938	2 744 129 153	2 744 129 153	2 731 370 932	2 751 103 114	2 786 003 942	2 801 411 781
- IFC totale / biens au bilan clôture	- 786 051 845	- 783 774 301	- 809 206 806	- 840 701 399	- 764 301 419	- 764 301 419	- 771 460 833	- 801 866 283
- IFC / améliorant							1 384 828	
- IFC Prévis. sur renouvellement								31 790 278
Base amortissable	(A) 1 832 294 093	1 834 571 637	1 934 922 347	1 903 427 754	1 967 069 513	1 986 801 695	2 015 927 937	1 999 545 498
cumul doté à l'ouverture	(B) 967 710 118	1 003 734 450	1 194 497 266	1 235 501 521	1 192 809 134	1 231 522 153	1 268 118 084	1 307 311 576
sortie AT sur sortie immo	(C)			78 223 318	-	3 330 936	2 489 823	130 730 222
provisions antérieures à l'IFC	(D)	161 668 526						
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D)	864 583 975	669 168 661	740 425 082	746 149 551	758 610 478	750 299 676	822 964 143
nb années restantes		24	23	22	21	20	19	17
dotation exercice A	(E) 36 024 332	29 094 290	41 004 255	35 530 931	38 713 019	39 926 867	41 683 315	48 409 655
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E)	1 003 734 450	1 194 497 266	1 235 501 521	1 192 809 134	1 231 522 153	1 268 118 084	1 307 311 576
Mécanisme de lissage des AT								
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(A)	21 222 970	41 741 897	65 177 840	86 464 966	106 437 540	127 684 423	146 854 047
dotations/reprises B	(B)	21 222 970	20 518 927	23 435 944	21 287 126	19 972 574	19 169 624	12 443 284
Actif/Passif de renouvellement clôture	(A) + (B)	21 222 970	41 741 897	65 177 840	86 464 966	106 437 540	127 684 423	159 297 332
dotation économique A+B		57 247 302	49 613 217	64 440 199	56 818 057	58 685 593	61 173 750	60 852 940
Moyenne des dotations								
Ecart sur moyenne	- 2 891 491	- 10 525 576	4 301 406	- 3 320 736	- 1 453 200	1 034 957	714 147	714 147
Ecart sur moyenne cumulé	- 2 891 491	- 13 417 068	9 115 662	- 12 436 398	- 13 889 598	- 12 854 641	- 12 140 495	- 11 426 348

Traitement de l'améliorant	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
VO Ouverture	-	-	-	-	-	21 380 802	21 380 802	33 383 384
acquisitions financement concession	-	-	-	-	-	-	12 002 582	77 472 225
régularisation ventilation renouvellement / améliorant					21 380 802			
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	-	-	-	-	21 380 802	21 380 802	33 383 384	110 855 609
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice							(1 384 828)	(44 546 529)
- IFC biens au bilan cumulé	0%	0%	0%	0%	0%	0%	(1 384 828)	(45 931 357)
base amortissable	-	-	-	-	21 380 802	21 380 802	31 998 556	64 924 252
cumul dot à l'ouverture	0	-	-	-	-	1 069 040	2 138 080	3 796 996
reste à amortir	-	-	-	-	21 380 802	20 311 762	29 860 476	61 127 256
nb années restantes	24	23	22	21	20	19	18	17
dotation exercice	-	-	-	-	1 069 040	1 069 040	1 658 915	3 595 721
dotations cumulées	-	-	-	-	1 069 040	2 138 080	3 796 996	7 392 717
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	20 311 762	19 242 722	28 201 561	57 531 536

Reprise lissée caducité art LP4								
caducité cpt 229 ouverture	(A) 558 516 556	535 245 033	511 973 510	488 701 987	465 430 463	442 158 940	418 887 417	395 615 894
reprise lissée	(B) (23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 535 245 033	511 973 510	488 701 987	465 430 463	442 158 940	418 887 417	395 615 894	372 344 371

Impact exercice (+) = produit	33 975 779	26 341 693	41 168 675	33 546 534	36 483 110	38 971 267	39 240 332	41 177 138
--------------------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Amortissement des biens au bilan								
VO Ouverture	2 801 411 781	2 806 406 278	2 820 166 570	2 883 210 160	2 883 227 676	2 883 245 455	2 941 879 680	2 944 202 888
acquisitions	21 014 998	68 978 495	175 005 594	244 166	247 828	188 659 346	16 978 712	25 914 879
régularisation ventilation renouvellement / améliorant								
Sortie d'immo	- 16 020 501	- 55 218 203	- 111 962 004	- 226 650	- 230 049	- 130 025 121	- 14 655 504	- 22 330 002
VO Clôture	2 806 406 278	2 820 166 570	2 883 210 160	2 883 227 676	2 883 245 455	2 941 879 680	2 944 202 888	2 947 787 765
- IFC totale / biens au bilan clôture	- 804 493 158	- 808 428 117	- 907 597 954	- 907 256 122	- 906 958 728	- 1 020 154 335	- 1 021 507 526	- 1 026 690 502
- IFC / améliorant								
- IFC Prévis. sur renouvellement	- 2 626 875	- 3 934 959	- 99 169 837	341 832	297 394	- 113 195 608	- 1 353 191	- 5 182 976
Base amortissable	(A) 2 001 913 120	2 011 738 453	1 975 612 206	1 975 971 554	1 976 286 728	1 921 725 344	1 922 695 362	1 921 097 264
cumul doté à l'ouverture	(B) 1 224 991 010	1 258 529 422	1 257 206 368	1 204 556 352	1 263 686 768	1 322 859 220	1 259 096 939	1 312 266 828
sortie AT sur sortie immo	(C) - 16 020 501	- 55 218 203	- 111 962 004	- 226 650	- 230 049	- 130 025 121	- 14 655 504	- 22 330 002
provisions antérieures à l'IFC	(D)							
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 792 942 611	808 427 233	830 367 842	771 641 852	712 830 008	728 891 246	678 253 927	631 160 438
nb années restantes	16	15	14	13	12	11	10	9
dotation exercice A	(E) 49 558 913	53 895 149	59 311 989	59 357 066	59 402 501	66 262 841	67 825 393	70 128 938
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 1 258 529 422	1 257 206 368	1 204 556 352	1 263 686 768	1 322 859 220	1 259 096 939	1 312 266 828	1 360 065 763
Mécanisme de lissage des AT								
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(A) 159 297 332	170 591 358	177 549 149	179 090 100	180 585 975	182 036 414	176 626 513	169 654 060
dotations/reprises B	(B) 11 294 027	6 957 791	1 540 951	1 495 874	1 450 439	- 5 409 901	- 6 972 453	- 9 275 998
Actif/Passif de renouvellement clôture	(A) + (B) 170 591 358	177 549 149	179 090 100	180 585 975	182 036 414	176 626 513	169 654 060	160 378 062
dotation économique A+B	60 852 940	60 852 940	60 852 940	60 852 940	60 852 940	60 852 940	60 852 940	60 852 940
Moyenne des dotations								
Ecart sur moyenne	714 147	714 147	714 147	714 147	714 147	714 147	714 147	714 147
Ecart sur moyenne cumulé	- 10 712 201	- 9 998 054	- 9 283 908	- 8 569 761	- 7 855 614	- 7 141 467	- 6 427 321	- 5 713 174
Traitement de l'améliorant	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
VO Ouverture	110 855 609	110 855 609	110 855 609	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244
acquisitions financement concession	-	-	132 306 635	-	-	-	-	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant								
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	110 855 609	110 855 609	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice			(89 306 979)					
- IFC biens au bilan cumulé	(45 931 357)	(45 931 357)	(135 238 336)	(135 238 336)	(135 238 336)	(135 238 336)	(135 238 336)	(135 238 336)
base amortissable	64 924 252	64 924 252	107 923 908	107 923 908	107 923 908	107 923 908	107 923 908	107 923 908
cumul dot à l'ouverture	7 392 717	10 988 437	14 584 158	21 251 283	27 918 408	34 585 533	41 252 658	47 919 783
reste à amortir	57 531 536	53 935 815	93 339 750	86 672 625	80 005 500	73 338 375	66 671 250	60 004 125
nb années restantes	16	15	14	13	12	11	10	9
dotation exercice	3 595 721	3 595 721	6 667 125	6 667 125	6 667 125	6 667 125	6 667 125	6 667 125
dotations cumulées	10 988 437	14 584 158	21 251 283	27 918 408	34 585 533	41 252 658	47 919 783	54 586 908
Vo - fin tiers - IFC - dotations	53 935 815	50 340 094	86 672 625	80 005 500	73 338 375	66 671 250	60 004 125	53 337 000
Reprise lissée caducité art LP4								
caducité cpt 229 ouverture	(A) 372 344 371	349 072 848	325 801 324	302 529 801	279 258 278	255 986 755	232 715 232	209 443 709
reprise lissée	(B) (23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 349 072 848	325 801 324	302 529 801	279 258 278	255 986 755	232 715 232	209 443 709	186 172 185
Impact exercice (-) = produit	41 177 138	41 177 138	44 248 542	44 248 542	44 248 542	44 248 542	44 248 542	44 248 542

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
Amortissement des biens au bilan								
VO Ouverture	2 947 787 765	2 951 294 008	2 953 713 761	2 963 890 883	3 027 707 523	3 027 707 523	3 027 727 851	3 063 951 911
acquisitions	8 034 554	17 620 781	52 103 267	235 206 159	-	283 364	142 003 340	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant	-	-	-	-	-	-	-	-
Sortie d'immo	- 4 528 311	- 15 201 029	- 41 926 145	- 171 389 519	-	263 036	- 105 779 280	-
VO Clôture	2 951 294 008	2 953 713 761	2 963 890 883	3 027 707 523	3 027 707 523	3 027 727 851	3 063 951 911	3 063 951 911
- IFC totale / biens au bilan clôture	- 1 032 996 790	- 1 039 884 913	- 1 073 942 959	- 1 260 826 815	- 1 260 826 815	- 1 260 996 834	- 1 395 771 887	- 1 395 771 887
- IFC / améliorant	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC Prévis. sur renouvellement	- 6 306 288	- 6 888 124	- 34 058 046	- 186 883 856	-	170 019	- 134 775 053	-
Base amortissable	(A) 1 918 297 219	1 913 828 847	1 889 947 924	1 766 880 708	1 766 880 708	1 766 731 017	1 668 180 024	1 668 180 024
cumul doté à l'ouverture	(B) 1 360 065 763	1 425 882 423	1 482 559 602	1 515 519 201	1 428 679 887	1 513 230 092	1 597 555 043	1 579 977 894
sortie AT sur sortie immo	(C) - 4 528 311	- 15 201 029	- 41 926 145	- 171 389 519	-	263 036	- 105 779 280	-
provisions antérieures à l'IFC	(D)							
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 562 759 766	503 147 453	449 314 467	422 751 025	338 200 820	253 763 961	176 404 260	88 202 130
nb années restantes	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice A	(E) 70 344 971	71 878 208	74 885 745	84 550 205	84 550 205	84 587 987	88 202 130	88 202 130
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 1 425 882 423	1 482 559 602	1 515 519 201	1 428 679 887	1 513 230 092	1 597 555 043	1 579 977 894	1 668 180 024
Mécanisme de lissage des AT								
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(A) 160 378 062	150 886 031	139 860 763	125 827 959	102 130 693	78 433 428	54 698 381	27 349 190
dotations/reprises B	(B) - 9 492 031	- 11 025 268	- 14 032 805	- 23 697 265	- 23 697 265	- 23 735 047	- 27 349 190	- 27 349 190
Actif/Passif de renouvellement clôture	(A) + (B) 150 886 031	139 860 763	125 827 959	102 130 693	78 433 428	54 698 381	27 349 190	0
dotation économique A+B	60 852 940	60 852 940	60 852 940	60 852 940	60 852 940	60 852 940	60 852 940	60 852 940
Moyenne des dotations								
Ecart sur moyenne	714 147	714 147	714 147	714 147	714 147	714 147	714 147	714 147
Ecart sur moyenne cumulé	- 4 999 027	- 4 284 880	- 3 570 734	- 2 856 587	- 2 142 440	- 1 428 293	- 714 147	-
Traitement de l'améliorant								
VO Ouverture	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244
acquisitions financement concession	-	-	-	-	-	-	-	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant	-	-	-	-	-	-	-	-
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244	243 162 244
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	(135 238 336)	(135 238 336)	(135 238 336)	(135 238 336)	(135 238 336)	(135 238 336)	(135 238 336)	(135 238 336)
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	107 923 908	107 923 908	107 923 908	107 923 908	107 923 908	107 923 908	107 923 908	107 923 908
cumul dot à l'ouverture	54 586 908	61 254 033	67 921 158	74 588 283	81 255 408	87 922 533	94 589 658	101 256 783
reste à amortir	53 337 000	46 669 875	40 002 750	33 335 625	26 668 500	20 001 375	13 334 250	6 667 125
nb années restantes	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice	6 667 125	6 667 125	6 667 125	6 667 125	6 667 125	6 667 125	6 667 125	6 667 125
dotations cumulées	61 254 033	67 921 158	74 588 283	81 255 408	87 922 533	94 589 658	101 256 783	107 923 908
Vo - fin tiers - IFC - dotations	46 669 875	40 002 750	33 335 625	26 668 500	20 001 375	13 334 250	6 667 125	-
Reprise lissée caducité art LP4								
caducité cpt 229 ouverture	(A) 186 172 185	162 900 662	139 629 139	116 357 616	93 086 093	69 814 570	46 543 046	23 271 523
reprise lissée	(B) (23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 162 900 662	139 629 139	116 357 616	93 086 093	69 814 570	46 543 046	23 271 523	-
Impact exercice (-) = produit	44 248 542	44 248 542	44 248 542	44 248 542	44 248 542	44 248 542	44 248 542	44 248 542

5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	IFC sur biens existants au bilan de cloture et non renouvelables	IFC prévisionnelle sur biens à renouveler	IFC prévisionnelle reste à faire sur améliorant plan confortement	Total IFC prévisionnelle
APPENDICE	9 810 921	-		9 810 921
BATIMENT	24 903 391	29 929 405		54 832 796
CONDUITE	161 279 136	-		161 279 136
ELEC DE COMMANDE	2 988 150	22 083 354		25 071 504
ELEC DE PUISSANCE	3 333 024	50 344 500		53 677 524
ELECTRONIQUE		118 378 583		118 378 583
BARRAGES ETANCHEITE		153 346 560		153 346 560
BARRAGES GROS ŒUVRE	544 757 782	-	133 853 508	678 611 290
PIECES SECURITE	-	-		-
PISTE	22 579 239	-		22 579 239
PONT		-		-
TURBINE	1 809 190	251 613 480		253 422 670
TOTAL	771 460 833	625 695 882	133 853 508	1 531 010 223

6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

Etats des engagements à incidence financière

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Accord de puissance garantie
4. Convention de prestation de conduite
5. Convention d'assistance administrative

ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT en 2006.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1^{er} janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

2- Convention de fourniture d'hydroélectricité

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1^{er} mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

3- Accord de puissance garantie

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.

La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.



La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

4- Convention de prestation de conduite

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

5- Convention d'assistance administrative

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2023, les montants facturés se sont élevés à 76.308.309 FCFP et inclus l'assistance informatique.